

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
le dix-huit février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 12 février 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 3

Excusés non représentés : 4

Absents : 0

Votants : 27

PRESENTS : M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. MOLLE: Pouvoir donné à Mme PRADIER
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme ADJERIOU
M. BLANCHARD
Mme TARERAT
Mme REYNAUD

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20250218_D_007

Commission :
Développement
Economique

Objet : Immobilier
Route de la Flachère :
Avenant n°2 au
marché de maîtrise
d'œuvre

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant N°2 au marché de maîtrise d'œuvre, passé par une procédure adaptée en application des articles R2123-1, L2430-1 et suivants et R2431-1 et suivants du code de la commande publique au 1^{er} avril 2019, dans le cadre de la création d'un immobilier locatif sur une ancienne friche industrielle à Aurec sur Loire, à passer avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est :

- XXL ATELIER

Détail de l'avenant :

Montant du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	112 530,00 €
- Montant TTC :	135 036,00 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Suite à l'élaboration de l'APD le coût prévisionnel des travaux s'élève à 2 412 040,56 € HT dont 250 000 € HT de photovoltaïques. Cette augmentation du coût d'objectif est notamment dû à :

- L'impact de l'étude de sol
- L'étude hydraulique (bassin de rétention)
- Pollution des sols
- Ajout de photovoltaïque sur toute la surface de la toiture,
- Actualisation des prix

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	+ 61 447,12 €
- Montant TTC :	+ 73 736,54 €

AR Prefecture

- % d'écart introduit par l'avenant n° 2 : + 57,41%

043-244301131-20250218-20250218_D_007-DE
Reçu le 25/02/2025

Montant du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	173 977,12 €
- Montant TTC :	208 772,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 61 447,12 € HT) au marché de maîtrise d'œuvre à passer avec XXL ATELIER,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les
jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250218-20250218_D_007-DE
Reçu le 25/02/2025